

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 13 DEC. 2023

OBJET :

Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 29
Votants : 27

N° 2023.12.08

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 05 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.
Monsieur Sébastien AMBLARD est désigné secrétaire de séance

PRÉSENTS : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Christian CHABERT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Emmanuel DELPONT, Dan VILLIOT, Fabien PLANET, Alain COURTHIAL, Matthieu NIVOT, Nicolas COLOMB, José MUNOZ ALVAREZ

REPRÉSENTÉS : Evelyne BILBOT (pouvoir à E. BERNARD), Thierry JAVELAS (pouvoir à F. FAYARD), Duilio NOVARO (pouvoir à J.F FAURE), Sébastien CHEYNEL (pouvoir à P. CHAVE), Francine DAMBRINE (pouvoir à D. VILLIOT), Emmanuelle GIELLY (pouvoir à F. PLANET)

ABSENTS : Anne-Lise VIALLO, Thierry SANCHEZ

L'article L 1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Dans l'attente du vote du BP 2024, il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater sur 2024, les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

SLOW

Chapitre ou opération	Crédits nouveaux et DM votés pour 2023	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 du CGCT
20 - Immobilisations corporelles	77 916,00 €	19 479,00 €
21 -immobilisations incorporelles	633 150,95 €	158 287,74 €
23 -immobilisations en cours	156 703,02 €	39 175,76 €
Total	867 769,97 €	216 942,49 €

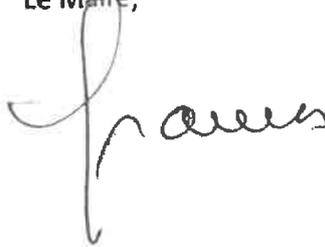
Vu la présentation opérée en Commission des finances en date du 24 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité avec 27 Pour :

- **DÉCIDE** de l'ouverture anticipée de crédits d'investissement sur l'exercice budgétaire 2024 ;
- **APPROUVE** le détail des propositions d'ouverture de crédits figurants en détail dans le tableau ci-avant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite des crédits ouverts, soit un montant de 216 942,49 € ;
- **DIT** que les crédits votés seront repris au budget primitif 2024, lors de son adoption.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Le secrétaire de séance,

